



« Caméras des Champs »

Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité

19^{ème} édition du 18 au 21 mai 2017 - Ville-sur-Yron (54)

Présentation générale du festival

La 19^e édition du Festival international du film documentaire sur la ruralité se tiendra à Ville-sur-Yron du **18 au 21 mai 2017**. Elle est organisée par la commune et le foyer rural de Ville-sur-Yron, avec le concours du Parc naturel régional de Lorraine. Le festival est soutenu par La Région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et la Communauté de Communes du Jarnisy. Depuis 19 ans « Caméras des Champs » permet de montrer les mutations des mondes ruraux. Aussi, loin d'un regard passiviste sur les campagnes, l'objectif du 19^e festival reste-t-il le même que celui des précédents :

> susciter un échange sur les évolutions des paysages, sur les pratiques sociales des ruraux et néo-ruraux, sur l'impact des techniques, sur les villages et les habitats,

> voir comment changent aussi les représentations que chacun peut avoir du monde rural, habitants des villes, artistes, créateurs, décideurs divers et ruraux eux-mêmes.

Ce regard et ces évolutions ne se limitent pas aux horizons proches, aux paysages et modes de vie régionaux, et s'étendent au-delà des clichés identitaires trop souvent réducteurs. Bien au contraire, la diversité des mondes ruraux doit donner l'occasion à chacun de comparer, de remettre en cause, de changer l'échelle de ses propres perceptions. Seule l'image, l'image multiple, permet cet échange, cette vision singulière, cette composition en mosaïque des espaces ruraux. Et la vidéo, support de création souple et accessible à tous, permet aux amateurs comme aux professionnels de saisir et de reproduire une vision plurielle du monde. Un festival est l'occasion d'une rencontre. Il permet par la diffusion d'images autour du thème central, ici le monde rural, de provoquer une réflexion riche en donnant aux spectateurs comme aux créateurs l'occasion de briser la routine du flux ininterrompu d'images télévisuelles trop souvent reçues passivement. Il permet aux créateurs indépendants de trouver dans la compétition organisée une motivation supplémentaire et surtout de rencontrer ensuite le public de manière critique. Il permet aussi d'offrir aux réalisateurs une occasion de voir leur œuvre diffusée et reconnue. A l'issue de la compétition 3 prix sont attribués par les membres du jury auxquels s'ajoutent le prix « Champs d'espoir » parrainé par Village Magazine et l'émission « Carnets de Campagne » sur France Inter, le prix du public et des habitants de Ville-sur-Yron, le prix d'encouragement « Daniel Guilhen » et le prix des lycéens.

Règlement du concours de documentaires

Article 1 : Participants - La commune et le foyer rural de Ville-sur-Yron, avec le concours du Parc naturel régional de Lorraine, organisent une compétition documentaire « **Caméras des Champs** » ouverte à tout public.

Article 2 : Films - Seuls les documentaires produits après le **1^{er} janvier 2012** et dont la durée n'excède pas **70 minutes** seront sélectionnés. Le thème portera sur tous les aspects de la ruralité. **Ils doivent être présentés en langue**

française, sous-titrés ou accompagnés d'une traduction.

Les standards vidéo DV, DVCam, HDV, DVD vidéo et mini DV sont acceptés pour les copies de diffusion (pendant le festival). Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuels dommages causés à l'occasion de l'envoi ou de la manipulation des supports. Les documentaires sélectionnés seront diffusés du **18 au 21 mai 2017** à la salle René Bertin de Ville-sur-Yron.

Article 3 : Envoi des films – Un DVD du film doit parvenir par la poste et en recommandé, **avant le 20 janvier 2017**, dernier délai, à l'adresse suivante :

Foyer rural de Ville-sur-Yron -
Festival «Caméras des Champs»
A l'attention de Luc Delmas
26, rue du Château -
54800 Ville-sur-Yron.

Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection. Les frais d'envoi sont à la charge des participants. Dans le but d'éditer un programme regroupant les films sélectionnés, les participants adresseront un **bref résumé et un visuel numérique 300 DPI format jpg** du film, ainsi que tout document d'information relatif à celui-ci. **Les films envoyés sans fiche d'inscription (par mail ou envoi postal) ne seront pas acceptés.**

Retour des masters à l'issue du festival.

Le festival « Caméras des Champs » prendra à sa charge le retour des masters - envoyés à l'adresse précisée sur le formulaire d'inscription - par un envoi en recommandé avec accusé de réception. Si le film n'est pas retiré dans les délais, il ne pourra être renvoyé qu'aux frais de l'ayant droit (réalisateur, société de production).

Article 4 : Droits d'inscription - Aucun droit d'inscription ne sera demandé pour participer à la compétition. En outre, les frais d'hébergement et de restauration des auteurs qui souhaitent être présents lors de la diffusion de leur film et de la remise des prix seront à la charge du festival. La fiche d'inscription ci-jointe, remplie et signée, tient lieu d'engagement et devra être retournée à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 5 : Films sélectionnés - Les résultats de la sélection seront communiqués par mail avant **fin mars 2017**. **Le film sélectionné pour la compétition sera celui envoyé pour la sélection (dans sa forme et sa durée).**

Article 6 : Responsabilité - Les participants sont entièrement responsables de leur œuvre : images et son. Les films présentés sont libres de droits pour la diffusion lors du festival.

Article 7 : Jury et Prix - Les décisions du jury sont sans appel et les délibérations, dans le respect du jugement de chacun des membres, sont confidentielles comme il se doit.

Les dotations pour les 3 premiers films classés s'élèvent respectivement à **2000 €**, **1000€** et **500€**. En cas de 1^{er} prix ex-aequo, aucun 2^e prix ne sera décerné. Un prix d'encouragement « Daniel Guilhen » de **200€** sera également attribué par le jury pour récompenser une première œuvre.

Le prix «**Champs d'espoir**»¹ permet au lauréat de bénéficier d'une visibilité sur les médias partenaires. La remise des prix se fera le dimanche **22 mai 2017 à 18h00** à la salle René Bertin à Ville-sur-Yron.



Les éditeurs, réalisateurs et distributeurs d'un film lauréat **s'engagent à faire figurer sur l'affiche et/ou la jaquette, la mention et/ou le logo du prix remporté lors du Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité «Caméras des Champs», et à le mentionner chaque fois que cela est possible (interviews, article de presse, etc.)**

Article 8 : Droits d'auteurs - Le candidat certifie être le détenteur des droits de diffusion. Les ayant droits des films

sélectionnés donnent leur accord pour que la copie DVD de leur film soumise au comité de sélection fasse éventuellement l'objet d'une exploitation non commerciale en France et à l'étranger pour une durée de 5 ans, après accord (dans un cadre scolaire). Le festival est par contre libre d'utiliser gratuitement tout matériel de promotion relatif au film, communiqué par les ayant droits (photos, dossier de presse, extrait, etc.), dans le cadre de sa promotion et ce sans limite de durée dans le temps.

Article 9 : Modification du règlement - Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement sans préavis, si l'intérêt du festival l'exige.

Article 10 : Le règlement - L'inscription à la compétition documentaire du festival « Caméras des Champs » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 11 : Frais de déplacement - Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par le festival.

Contact

Luc Delmas Directeur du Festival
Tél : 03 82 33 93 16 / 06 12 09 16 63

luc.delmas@free.fr

Site internet: www.villesuryron.fr

 T/ @cameras_champs

 F/ Festival Caméras des Champs

Fiche d'inscription (à renvoyer à l'adresse mentionnée dans l'article 3)

Identité du participant

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP..... Ville :
Tél. : Fax :
E-mail :

Adresse de réexpédition du film

Nom :
Adresse :
CP..... Ville :

Données concernant le film

Titre du film :
Année de production : Film produit par :
Est-ce votre premier film ? Oui Non Genre : Durée :

Biographie du réalisateur et précédente(s) réalisation(s)

.....
.....
.....

Données techniques concernant la copie de diffusion (Master)

DV DV Cam HDV 1080i HDV 720p Blu-Ray DVD-vidéo Mini DV
 Couleur Mono Stéréo Noir et Blanc

Par la signature de la présente fiche d'inscription, j'accepte les clauses suivantes :

> La diffusion d'extraits et photos de mon film pour la promotion du festival (médias, communicants, etc.) Oui Non
> Que la copie DVD de mon film soit conservée pour les archives du festival Oui Non
> Que la copie DVD de mon film, à l'issue du festival « Caméras des Champs », puisse être proposée à d'autres manifestations après demande d'autorisation préalable Oui Non
> De participer à une interview filmée en lien avec mon film, réalisée pendant le festival et que cet entretien soit mis en ligne sur Internet, pour un usage strictement pédagogique et non-commercial. Oui Non

Je soussigné accepte le présent règlement.

Le :

Signature :

¹ Prix attribué par France Inter et Village magazine.